

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

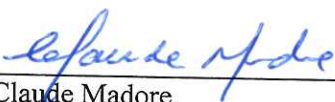
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 231

1. Lors d'une séance tenue le 19 mars 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 231 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 18 – Règlement des permis et certificats et de régie internet afin d'augmenter les tarifs - Adoption
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 19 février 2018
Présentation du projet de règlement :	Le 19 février 2018
Adoption du règlement :	Le 19 mars 2018
Avis public :	Le 21 mars 2018
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21^e jour du mois de mars deux mille dix-huit.

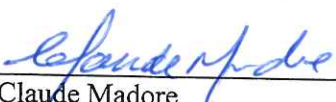


Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 15h00 et 16h00, le 21^e jour du mois de mars 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de mars deux mille dix-huit.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux